

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

| | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|
| Ville de Montréal | Assemblée du | 28 octobre 2002 |
| | Séance(s) tenue(s) le(s) | 29 octobre 2002 |
| | Numéro de la résolution | CM02 0884 |

Article 42.003 Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/ Centre-Sud (CO92 03386)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre Sud (CO92 03386).

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Michel Prescott

- D'adopter comme projet de règlement P-02-217 le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/ Centre-Sud (CO92 03386) » de manière à agrandir l'aire d'affectation « commerce/habitation » du côté nord de la rue Ontario, entre les rues Lespérance et Florian, et l'aire des limites de hauteur et de densité de catégorie 5A sur les lots 148-2002 à 148-2008;
- De soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE